



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°55/2025
du Conseil communautaire
Séance du 7 avril 2025

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 50

Nombre de conseillers absents : 25

Nombre de votants : 68

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Raymond CHAPUY, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE.

Absents/Procurations : Michel AGNEL (procuration à Mohamed BERKANE), Sandrine ANGLEZAN (procuration à Jean Christian REY), Charlotte BARRERE (absente), Frédéric BERNE (Procuration à Manon CROUSIER), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Raymond MASSE), Jacques BERTOLINI (procuration à Sophie GUIGUE), Pascal BORDES (absente), Jean-Yves CHAPELET (procuration à Maxime COUSTON), Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Yves CAZORLA), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE (absente), Bernard DUCROS (procuration à Sébastien BAYART), Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Laetitia GAILLARD (procuration à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA), Robert GAUTIER (absent), Fred MAHLER (procuration à Benoît TRICHOT), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Bernard NASS (procuration à Léopoldina MARQUES-ROUX), Jean-Louis NOIRET (absent), Jennifer OBID (procuration à Christian BAUME), , Jean ROCHE (procuration à Alexandre PISSAS), Justine ROUQUAIROL (procuration à Christine MUCCIO), Thierry VINCENT (absent)

Secrétaire de Séance : Guy AUBANEL

OBJET : Contrat de ville Gard Rhodanien – Programmation 2025 dans le cadre de Quartiers 2030

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy),

Vu le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030,
Vu le lancement du plan Quartiers 2030 par le président de la République à Marseille le 26 juin 2023,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 4 mars 2024 autorisant le président à signer la convention-cadre du contrat de ville du Gard rhodanien 2024-2030,

Vu le contrat de ville du Gard rhodanien, signé le 10 septembre 2024 ;

Considérant la nécessité de soutenir les projets répondant aux priorités du contrat de ville 2024-2030,

Considérant les demandes de subvention déposées dans le cadre de l'appel à projets 2025,

Après avis du Comité de Pilotage Politique de la Ville et de la Commission Solidarités réunis en date du 20 mars 2025,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- Approuve le tableau de financement pour l'appel à projet 2025 du contrat de ville ci-joint ;
- Décide d'octroyer les subventions correspondantes ;
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 ;
- Autorise le Président ou son représentant à solliciter les financements du contrat de ville pour la Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) correspondant au cofinancement du poste d'ingénierie du contrat de ville pour l'année 2025,
- Autorise le Président à solliciter les subventions auprès de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS) pour le dossier Atelier Santé Ville (ASV) pour l'année 2025,



**Tableau des subventions octroyées au titre de la programmation 2025 politique de
 la ville
 Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien**

[actions en faveur des habitants des QPV]

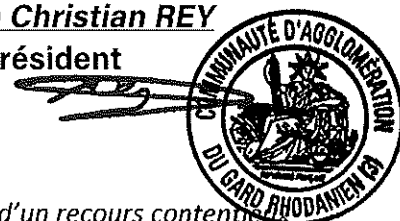
Porteur	Objet	Montant
Maison des Alternatives Solidaires (MAS)	Epicerie Solidaire	5 000 €
Maison des Alternatives Solidaires (MAS)	Resto Solidaire	5 000 €
Riposte	Accès, prévention et soutien santé	11 500 €
Face Gard	Mobilisation des entreprises en faveur de l'inclusion et de l'information/orientation métiers	2 000 €
Coup de pouce avenir	Décode ton code	3 000 €
Office des Sports Bagnols	Cap sport santé	2 500 €
Le Locomotiv	Accompagnement insertion emploi, ateliers confiance en soi et CV	1 000 €
CEREGARD	Assurer une meilleure maîtrise de la langue	1 250 €
CEREGARD	Plate-Forme linguistique	1 250 €
Aide à la Valorisation et l'Amélioration des Quartiers de Bagnols-sur-Cèze (AVAQ)	Ateliers entrepreneurs connectés	1 000 €
GEM CEZAME	Cézame à Pont	1 250 €
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CTPS) Vallis Bona	Accompagnement à la santé	2 000 €
Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) pour	Boost ton potentiel	1 500 €
Comité d'Education pour la Santé du Gard (Codes 30)	Qualit'air	1 750 €

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 7 avril 2025.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
 en Préfecture et publié le

16 AVR. 2025

Jean Christian REY
 Le Président



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 16/04/2025

ID : 030-200034692-20250416-DEL55_2025-DE



[Handwritten signature]

2805 JVA 2